

doit être pris dans un sens ironique. Et puis sir Wilfrid Laurier continue :

Nous n'aimerions pas à vous voir sous l'influence funeste, car ce qui vous affaiblit doit aussi nous affaiblir.

Ce que je prétends—et les honorables sénateurs le comprennent facilement—c'est que le langage dont s'est servi le premier ministre a été en contradiction directe avec la promesse qu'il avait faite au peuple du Canada dans les discours qu'il avait prononcés à London, Ont., et à Montréal, avant les élections de 1896, alors qu'il avait dit qu'il s'efforceraient d'obtenir un tarif de faveur pour nos produits sur les marchés anglais, et je prétends que par la ligne de conduite qu'il a suivie, que par la violation de la parole qu'il a donnée au Canada, en sacrifiant les intérêts du peuple canadien, il a nui considérablement au projet d'un traitement de faveur devant être appliqué au Canada. C'est comme cela que M. Chamberlain a envisagé la chose. Et qu'est-ce qu'il a dit. Il s'est exprimé ainsi :

L'idée aurait encore été assez difficile à réaliser même si toutes les colonies avaient travaillé à sa réalisation avec persistance et enthousiasme ; mais le Canada ne la favorise pas et la Nouvelle Galles du Sud la combat. Ce sont deux de nos principales colonies, et en les ayant pour adversaires nous nous voyons dans l'impossibilité de mener à bien l'entreprise. Je n'y toucherais pas même avec des pincettes.

Voilà ce qu'a dit M. Chamberlain après que le premier ministre du Canada eut dit du peuple anglais de ne rien faire, que le Canada n'en voulait pas, que la protection avait été un grand malheur pour le Canada et qu'il ne désirait pas voir le peuple anglais retourner à la protection. Mais après être revenu au Canada et après avoir entendu les Canadiens exprimer leur opinion au sujet de sa conduite en Angleterre, le premier ministre a fait une autre déclaration. Il a dit :

Assurément si j'avais cru avoir pour mon pays, pour les produits de mon pays un traitement de faveur sur les marchés de la Grande Bretagne, je n'aurais pas seulement manqué de jugement, j'aurais été tout simplement un idiot, si j'avais manqué de l'obtenir.

Cette déclaration du premier ministre était des plus extraordinaires après avoir dit solennellement au peuple anglais de ne pas donner au Canada une préférence, parce que celui-ci n'en avait pas besoin. Or, que trouvons-nous dans le discours du trône ! Y trouvons-nous une allusion à cette question ? Aucune allusion quelconque, bien que la

question ait été discutée, il y a quelques jours dans la Chambre des lords et qu'un membre éminent de cette assemblée, lord Beauchamp, ait attaqué le projet de Chamberlain et ait démontré qu'il n'était pas approuvé par les colonies. Il a démontré que sur vingt et un parlements coloniaux anglais un seul avait adopté une résolution approuvant le projet relatif au traitement de faveur, approuvant le projet que M. Chamberlain avait préconisé. Ce parlement était celui de la province du Manitoba, et dans l'abstention des autres colonies lord Beauchamp a vu, comme bien d'autres, je suppose, une preuve que le peuple des colonies ne s'intéressait nullement à la question, autrement les parlements de ces colonies s'en seraient occupés. Nous savons que le chef de l'opposition dans l'autre branche de ce parlement-ci, a fait, à la dernière session, des ouvertures à sir Wilfrid Laurier comme premier ministre. Il lui a demandé de s'entendre pour présenter une résolution en faveur du traitement de faveur, une résolution devant être soumise à la Chambre et adoptée à l'unanimité. Sir Wilfrid n'a pas voulu accepter la proposition, bien que M. Borden lui eût offert l'appui de tous les membres de l'opposition pour faire adopter cette résolution. Mais pour des raisons qu'il connaît mieux que nous, le parlement est resté silencieux, et ce silence est aujourd'hui interprété en Angleterre contre nous par les adversaires du tarif de faveur, par les adversaires de Chamberlain et ceux des colonies qui prétendent que le Canada montre de l'indifférence à ce sujet. On demandera peut-être pourquoi l'opposition n'a pas agité cette question durant la dernière session ? Cette question l'intéressait trop pour agir ainsi, quand le gouvernement avait refusé de laisser adopter la résolution à l'unanimité. Elle a cru qu'elle serait considérée comme un vote de déchéance (non confiance) et qu'elle aurait un effet tout contraire à celui qu'on en avait espéré : celui de fortifier la position de M. Chamberlain et d'assurer aux colonies un traitement de faveur. L'opposition se serait renforcée dans la Chambre et dans le pays en proposant et en appuyant une pareille résolution dans le parlement, mais elle a compris le danger qu'elle courait par le fait que le leader du gouvernement ne permettrait pas l'adoption